



# Fédération des Médecins de France

60, rue Laugier 75017 PARIS – Tél. : 01 47 63 40 52 – Fax : 01 47 64 93 41

Email: [fmf.nat@wanadoo.fr](mailto:fmf.nat@wanadoo.fr) – Site web: [www.fmfpro.com](http://www.fmfpro.com)

Contact : Jean-Claude REGI  
06 19 55 27 78

## COMMUNIQUÉ du 28 / 11 / 2009

### Une nouvelle convention : oui Pas à n'importe quel prix !!

La FMF prend acte qu'au prétexte de vouloir éviter l'application d'un règlement arbitral, soit mise en oeuvre une négociation au pas de charge pour conclure avant le 12 janvier, sans se préoccuper que ce qui est mis sur la table n'est pas aussi drastique que ce que la négociation est censée vouloir éviter.

La FMF regrette que les négociations se soient ouvertes sur une menace de sanctions concernant les FSP.

Pour la FMF, en accord avec la position publiquement exprimée par la Ministre de la Santé, la convention qui engagera la profession pour les cinq prochaines années devra se négocier après les élections professionnelles qui légitimeront ses négociateurs.

La FMF attend avec une certaine perplexité les propositions concrètes de revalorisations nécessaires notamment des spécialités cliniques et de la médecine de premier recours conformément au rôle que la loi HPST lui attribue.

La FMF ne se laissera pas abuser par des mesures de saupoudrages incompatibles avec les fortes attentes de tous ces médecins, et le désastre démographique libéral en cours.

La volonté de sauvegarde du système conventionnel ne peut justifier tous les sacrifices.

Devant la situation d'extrême complexité autant sur le plan politique que juridique, la FMF, bien consciente de la difficulté conjoncturelle que traverse notre pays sur le plan économique, se déterminera politiquement sur sa participation ou non à ces négociations jusqu'à leur terme.

La FMF prend acte que quelles que soient les décisions adoptées à l'issue de ces négociations, « une revoiture conventionnelle », après les élections professionnelles organisées dans le premier semestre 2010 aura bien lieu, afin de finaliser une convention qui engagera la profession pour cinq ans.